

## > Objectif de la Formation

L'ouvrier spécialisé en travaux paysagers participe aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts (parcs, jardins, terrains de sport).

## > Conditions d'admission et modalités d'inscription

Conclusion d'un contrat d'apprentissage de 2 ans.  
16 ou 15 ans si sortant de 3<sup>ème</sup>.

## > Organisation de la formation

**APPRENTISSAGE : 800 heures** de formation en centre aine sur 2 ans.

**FORMATION CONTINUE** : à définir en fonction du profil et du parcours de formation

## > Délivrance du diplôme

100 % en contrôle continu. Validation par Unités Capitalisables (UC).

## > Compétences techniques

- Participer à la mise en œuvre des différentes techniques nécessaires à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin (utiliser des outils topographiques, réaliser différents travaux d'infrastructure tels que le terrassement, la voirie, la pose de bordures, le dallage, la plantation de végétaux d'ornement, la réalisation de massifs, l'engazonnement)
- Assurer la maintenance d'un espace vert ou d'un jardin (détecter les anomalies, identifier les symptômes et rendre compte, assurer les opérations d'entretien telles que la taille, la fertilisation, le désherbage, l'arrosage et la tonte)
- Assurer l'entretien courant et la maintenance du matériel dans le respect des règles de sécurité.

## > Capacités liées à l'emploi

- Ponctualité, assiduité, mobilité (chantiers)
- Sens de l'observation, souci de l'esthétique,
- Souci de l'hygiène et de la sécurité,
- Souci du respect de l'environnement
- Maintien des bonnes relations avec la clientèle et transmission des requêtes du client au chef d'entreprise
- Facilité d'intégration au travail en équipe
- Aptitude physique et adresse gestuelle.
- Le travail s'effectue en plein air en utilisant fréquemment du matériel thermique, bruyant, dangereux

## > Poursuites d'études

Poursuite d'études vers un Brevet Professionnel Agricole, option TAP (niveau 5), option TPH (niveau 5), vers un Brevet professionnel Aménagements Paysagers (niveau 4) ou vers BAC professionnel Aménagements Paysagers (niveau 4) ou un Certificat de Spécialisation (Arboriste élagueur).

## > Débouché

Employés qualifiés au sein d'entreprises de travaux paysagers, de collectivités locales ou territoriales, de syndicats intercommunaux ou syndicats d'initiative, d'associations de protection de la nature, d'animations rurales, de riverains, de loisirs, de fédérations de chasse ou pêche...



Taux de réussite (\*)

**100%**

## > La formation est composée de modules



Intitulé UC	Capacités à Evaluer
<b>UCG1</b> Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	CG 1.1 Prendre position dans une situation à caractère social et civique
	CG 1.2 Utiliser des outils dans les situations de la vie courante
<b>UCG2</b> Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	CG 2.1 S'exprimé à travers une réalisation personnelle
	CG 2.2 Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
<b>UCG3</b> Interagir avec son environnement social	CG 3.1 Adapter son langage et son comportement en situations de communication
	CG 3.2 S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif
<b>UCP1</b> Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager	CP 4.1 Entretien de la végétation
	CP 4.2 Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères
<b>UCP2</b> Réaliser des travaux d'aménagement paysager	CP 5.1 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
	CP 5.2 Réaliser des travaux de mise en place d'installations et infrastructures paysagères
<b>UCP3</b> Effectuer les travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements	CP 6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements
	CP 6.2 Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements
<b>UCARE</b> Gestion différenciée spécifique au territoire	CP 7.1 Présenter les grands principes des la Gestion différenciée
	CP 7.2 Appliquer les grands principes d'une gestion différenciée à l'échelle d'une pratique locale aux espaces enherbés, aux patrimoines arbustifs et arborés ainsi qu'aux espaces fleuris

### CFPPA - UFA de la Baie de Somme

21 rue du Lieutenant Caron

80100 ABBEVILLE

Tel. 03.22.20.77.65 - Fax. 03.22.24.42.40



[cfppa.abbville@educagri.fr](mailto:cfppa.abbville@educagri.fr)

[www.lycee-baie-de-somme.fr](http://www.lycee-baie-de-somme.fr)

<https://www.facebook.com/cfppa.ufa.abbville/>

(\*) Taux de réussite 2019 toute voie de formation confondue